

somme *Numérique*

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 06 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe – Président**
- *Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente*
- **Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente**
- **M. PARSIS Laurent, Vice-président**
- **M. DELFOSSE Jean-Philippe**
- *M. GEST Alain*
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Le quorum est constaté par 5 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance.

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe.

Délibérations

1. Protocole transactionnel avec BOW MEDICAL.

La société BOW MEDICAL a sollicité Somme Numérique pour indiquer qu'elle subissait, du fait de l'exécution des travaux, des nuisances sonores incompatibles avec l'exercice de son activité professionnelle. La Direction de Somme Numérique a invité une représentante de la société de BOW MEDICAL à une réunion de chantier, en date du 04/05/2023, pour entendre les arguments de plainte et pouvoir trouver une solution propice à la résolution de cette problématique. Le lendemain (05/05/2023), la Directrice de Somme Numérique a rencontré Monsieur Alain Deflesselle, propriétaire des lieux, ainsi que Monsieur Olivier Courtin, Directeur administratif et financier de Bow Médical, dans le but de trouver des solutions pour réduire les troubles engendrés par l'exécution des travaux. En effet, le télétravail supplémentaire occasionne une charge financière pour l'établissement.

Des mesures immédiates ont été prises pour une meilleure acceptation de la situation ; le planning des travaux a été transmis chaque semaine et les entreprises étaient contraintes de réaliser les travaux bruyants le mardi et mercredi uniquement.

Le Président expose la situation aux membres du Bureau et sollicite son avis sur la suite à donner à cette requête. Il évoque la possibilité du protocole transactionnel, avec un engagement plafond qui serait adossé à la présentation de justificatifs complémentaires. Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'autoriser le Président à négocier le projet de protocole et à conclure un protocole transactionnel avec BOW MEDICAL. Il sera rendu compte des suites données au Bureau et au Comité syndical.

Adoptée à l'unanimité

2. Convention de partenariat avec CANOPE 2024-2027

Dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires, le syndicat mixte Somme Numérique et Réseau Canopé collaborent depuis l'origine sur la mise en place de dispositifs d'accompagnement afin de valoriser les usages de cette plateforme. Pour son renouvellement, et tenant compte du contexte, une nouvelle orientation est prise afin de cibler les enjeux d'inclusion numérique, notamment au sein des ENT et des ressources associées comme des matériels qui seront potentiellement à déployer au sein des écoles et/ou des établissements des territoires des membres du syndicat mixte. Pour la période 2024-2027, le syndicat mixte Somme Numérique s'engage à apporter une contribution de 40 000 € pour la réalisation des actions conduites par Réseau Canopé, au lieu de 60 000€ précédemment. Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec CANOPE.

Adoptée à l'unanimité

Madame MAILLE-BARBARE est arrivée après le vote des délibérations.

Liste des délibérations examinées par le Bureau

1. Protocole transactionnel avec BOW MEDICAL pour résoudre les difficultés liées aux nuisances sonores générées par l'exécution des travaux de Somme Numérique.
2. Renouvellement de la convention de partenariat avec CANOPE

Ordre du jour du Comité syndical du 20.11.2023

Les membres du Bureau examinent et débattent des sujets qui seront présentés lors de la séance du Comité syndical du 20 novembre 2023.

1. Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023
2. Répartition des charges entre le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2023
3. Engagement des investissements avant le vote du budget primitif
4. Création de l'emploi permanent de Responsable de gestion comptable du syndicat mixte Somme Numérique
5. Création de l'emploi permanent de Chef du pôle informatique et connectivité
6. Modification de l'emploi permanent d'Assistant administratif en Responsable des ressources humaines et moyens internes du syndicat mixte Somme Numérique
7. Création de l'emploi permanent d'Assistant administratif du Réseau
8. Régie d'avance du budget principal – Modification pour retrait des dépenses de carburant
9. Régie d'avance « Infrastructures numériques » – Modification pour retrait des dépenses de carburant
10. Appel à candidature pour les recrutements de conseillers numériques coordinateurs dans le cadre de « France numérique ensemble »
11. Consultation dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route « France Numérique Ensemble » dans le territoire de la Somme

Le Président évoque avec les membres du Bureau les difficultés liées aux retards de paiements subis par les entreprises prestataires du syndicat mixte. Dans le cadre de la mutualisation des moyens, Somme Numérique utilise depuis l'origine le logiciel comptable d'Amiens. Or, une montée de version très importante a bouleversé les conditions de réalisation des opérations de dépenses.

Par ailleurs, le syndicat mixte a intégré en septembre 2022 le Service Facturier d'Amiens Métropole, organisation co-pilotée par la DGFIP et Amiens. Cette expérimentation a pour objectif de fluidifier les opérations entre ordonnateur et comptable public, pour réduire les délais de paiement. Cependant, pour le syndicat mixte, cette nouvelle organisation ne donne pas satisfaction en termes de réactivité et de délai de traitement, au regard de la technicité des opérations d'investissement et du volume de factures générées par l'établissement. Les élus d'Amiens Métropole ont conscience de cette difficulté et en premier lieu Alin Gest, qui a pris la mesure du problème depuis plusieurs mois.

Les membres du Bureau décident de solliciter la directrice de la Direction départementale des finances publiques.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.